

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUEBEC

---

Le Mois de Marie

« Quel beau et imposant spectacle, dans les villes, les bourgs et les campagnes, sur terre et sur mer, partout où s'étend le monde catholique, dit Léon XIII, dans une de ses Encycliques sur le Rosaire, que ces innombrables milliers de fidèles associant leurs louanges et unissant leurs prières, d'un seul cœur et d'une seule voix, se réunissant pour saluer Marie, implorant et attendant tout de Marie ! Que tous les fidèles, après avoir imploré son divin Fils, s'efforcent de ramener par elle les nations égarées aux institutions et aux principes du christianisme, fondements solides du salut des peuples et sources de la vraie félicité. Qu'ils s'efforcent d'obtenir par elle le plus désirable de tous les biens : la liberté et la paix pour notre mère la sainte Eglise. L'Eglise, on le sait, ne désire cette liberté que pour donner aux hommes les biens les plus précieux. Loin d'avoir blessé les intérêts des individus et des nations, elle leur a procuré de tout temps de nombreux et insignes bienfaits. »

Le Saint-Siège a accordé les INDULGENCES suivantes à ceux qui font les pieux exercices de ce beau mois (*Raccolta*, p. 259) :

1<sup>o</sup>—Trois cents jours, chaque jour du mois, pour les fidèles qui honoreront la très sainte Vierge, en public ou en particulier.

2<sup>o</sup>—Indulgence plénière, une fois dans le mois, au jour de leur choix, où, vraiment repentants, confessés et communiés, ils prieront aux intentions de Souverain Pontife.

---

A propos de Journaux officiels

Nous lisons dans la *Croix* de Montréal : « Le Monde insinue encore que la *Croix* aussi bien que la *Vérité*, du reste, sont « des organes du clergé. » Et il part de là pour gémir sur le mauvais sort de ce respectable corps. »